

Ouverture de séance : 18h05

Présents : Monsieur HUGON, Inspecteur de l'Education Nationale Haute Vienne 1 / Mr DOUBLET, enseignant, directeur de l'école maternelle et président du Conseil d'école // Mme COZMA, enseignante / Mme BÉDARD, enseignante / Mme BACH, enseignante / Mme DUPLANTIER, enseignante/ Madame DOUCET, enseignante // Mme BOISSOU, parent d'élève titulaire/ Mme DEPARDIEU, parent d'élève titulaire / Mme DUQUESNE, parent d'élève titulaire / Mme FREYCINEL, parent d'élève titulaire / Mme MILAZZO, parent d'élève titulaire/ Mme SALINGUE, parent d'élève titulaire / Mr ELBAZE, parent d'élève suppléant // Mme VIALA, DDEN / Mr ARNAUD, maire / Mme CHATEAU, ATSEM et coordinatrice TAP.

Excusés : Mme CLAVEAU, adjointe au Maire en charges des Affaires scolaires / Mr ROUX DDEN / Mme GAILLARD, enseignante / M. LESIOUX, Mme BONNAIRE, M. DUQUESNE, parents d'élève.

**Ordre du jour des enseignants :**

**Présentation des membres du Conseil d'école** : les membres du Conseil d'école se sont présentés lors d'un tour de table. A noter cette année la présence de Madame BÉDARD enseignante québécoise qui a réalisé un échange de service avec Madame BARTHE. Monsieur DOUBLET assure pour cette année scolaire la direction.

**Règlement du conseil d'école** : Après lecture du règlement du conseil d'école par Mr DOUBLET, Directeur de l'école, les modifications suivantes sont apportées :

- Modification de l'article 9 avec l'ajout de « panneau d'affichage à l'extérieur de l'école » et « un exemplaire sera disponible sur le site internet de la mairie d'Aixe sur Vienne »
- L'article 3 alinéa 6 : « est consulté » doit remplacer « donne son accord »

Il est voté à main levée et adopté à l'unanimité.

**Règlement intérieur de l'école** : quelques modifications sont apportées et apparaîtront en gras dans le règlement :

- La dernière phrase du titre 6 VI.2 sera remplacée par la dernière phrase du titre 2 – II.2
- Dans le titre V I-2, au niveau des dispositions particulières : le cas des « tétines » est évoqué. Il est rappelé, comme depuis 2008, que la « tétine » est un frein au langage, présente une dangerosité dans certains cas et pose des difficultés quant aux respects des normes d'hygiène. Ceci permet de répondre à la question d'une famille d'un enfant de Petite Section arrivée le matin-même et à laquelle le Conseil d'Ecole a accepté de répondre.
- Dans le titre VI VI-2, a été rajouté « Seules les personnes accompagnant un élève peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'école. »
- A été rappelé que les structures de jeux ne sont pas à utiliser avant 8h30 ou après 16h30.
- L'espace de signature des parents doit être ajouté au bas du document

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

### **Exercice d'évacuation incendie et PPMS :**

L'exercice d'évacuation s'est déroulé le 9 septembre 2017, en présence de Mr BILLAC, (technicien service prévention), Mr NOUHAUD (service électricité), Mr POT (adjoint au maire), Mme GAYOUT (Service Affaires scolaires). Il n'a traduit aucune difficulté (évacuation en moins de 2 minutes). En cas d'absence d'un agent de service, prévoir la diffusion des consignes de sécurité à un remplaçant ou à une autre personne afin que les opérations d'évacuation se déroulent convenablement.

L'exercice attentat intrusion s'est déroulé le 9 octobre 2017. Un point est toujours à retravailler quant à l'utilisation du sifflet en signal sonore : celui-ci reste inaudible en temps réel pour les conditions d'utilisations habituelles dans une école. La solution de remplacer ce signal par 3 coups de brume a été décidé. Il faudra prévoir l'achat de plusieurs cornes de brume pour les disposer à différents endroits du bâtiment. Pour un confinement efficace, il faudra installer des systèmes de verrouillage pour toutes les pièces. Les employés communaux ont commencé à faire le point sur les besoins pour verrouiller toutes les portes intérieures du bâtiment.

Monsieur le Maire souligne que c'est un budget. Le choix du système d'alarme est en réflexion, il faut qu'il soit aussi en cohérence avec celui de l'école élémentaire.

**Élections des parents d'élèves** : les élections ont eu lieu le vendredi 13 octobre 2017. Il y a eu 32.48% de participation. Sur 102 votants, 85 ont été exprimés et 17 étaient blancs ou nuls. Les 10 parents d'élèves qui se sont présentés ont été élus.

**Effectifs** : il y a 168 élèves aujourd'hui sur l'école maternelle. Les élèves sont ainsi répartis : PS, Mme GAILLARD, 29 élèves ; PS, Mme COZMA, 29 élèves ; MS, Mr DOUBLET, 25 élèves ; MS, Mme BACH, 25 élèves ; GS, Mme DUPLANTIER, 29 élèves ; GS, Mme BÉDARD, 29 élèves. Il y a donc, 58 Petits, 50 Moyens et 58 Grands.

Les parents d'élèves profitent de la présence de M. HUGON, Inspecteur de l'Education Nationale, pour connaître les critères de remplacement des enseignants absents. Est notamment évoqué l'exemple récent du non-remplacement d'une enseignante pour raisons médicales ayant obligé la répartition de ses élèves dans les autres classes déjà chargées et ayant des horaires différents.

L'école maternelle est-elle prioritaire du fait des effectifs importants dans les classes ?

M. HUGON précise qu'il y a deux brigades de remplacements : une pour les remplacements du personnel en formation, l'autre pour les remplacements imprévus. Les enseignants des écoles où il y a peu de classes sont remplacés en priorité. Les effectifs importants ne sont pas un critère de priorité. Il est parfois difficile de remplacer tous les enseignants absents et ceci même en annulant des formations.

## Coopérative scolaire:

Au dernier Conseil d'école, il y avait 3341.77 € sur le compte de la coopérative scolaire de la banque postale.

ENTREES	SORTIES
Versements des familles pour l'achat de photos en chèques et en espèces : 2680 €	Achats de petit matériel : bottes de foin et sacs à dos pour les sorties scolaires : 190.96 € Achats de jeux : 304.75 € Facture du photographe : 1610.50 € Facture du spectacle de I.Besse « Calicot Jack » : 632 € Achat de livres pédagogiques : 114.66 € Chèque pour alimenter le compte CA : 3000 € Frais de tenue de compte et frais de clôture : 69 € Virement pour clôturer le compte postal : 99.90 €
TOTAL : 2680 €	TOTAL : 6021.77 €

Crédit : 3341.77 (solde) + 2680 = 6021.77 €

Total débit : 6021.77 €

Le compte postal est nul à la date du 20.09.17

Ouverture du compte au Crédit Agricole

ENTREES	SORTIES
Dépôt chèque des Bout'en Train : 900 € Chèque du compte postal vers le compte CA : 3000 € Dépôt espèces : 529.75 € <i>(correspondant à 96.70 de participation des familles au spectacle d'I.Besse, à 379.35 € de vente des programmes aux 3 spectacles de fin d'année, de 53.70 € d'un don des anciens combattants)</i> Virement de la banque postale : 99.90 €	Transport sorties des PS et PS/MS : 192 € Spectacle musical de fin d'année : 450 € Achat de petit matériel : 320.50 € <i>(ingrédients, disques, assiettes, cordon, gâteaux, corde, pinces à linge, panières et boîtes plastiques de rangements)</i> Facture récréasciences : 239.68 €
TOTAL : 4529.65 €	TOTAL : 1202,18 €

Au 31.10.17, il restait 3327.47 € sur le compte de la coopérative du Crédit Agricole.

Il est rappelé la raison du changement de Banque : les frais de tenue de compte s'élevaient à 10€/trimestre à La Banque Postale mais sont gratuits au Crédit Agricole.

Les TAP et temps périscolaires : Présentation des TAP par Mme Château :

=> La première période s'est déroulée depuis le 25/9 jusqu'au 20/10 et depuis le 6/11 et jusqu'au 22/12.

=> Avant le 25/9, les temps correspondants ont servi pour la découverte des lieux/ parcs (surtout pour les MS).

=> Une information aux familles a été dispensée lors de la réunion préparatoire à la rentrée.

=> Lors de la première période, il n'y a aucun intervenant extérieur prévu ; quelques enfants ont été signalés comme présentant des comportements complexes et/ou difficiles ; un dialogue est instauré entre les familles et la Mairie.

=> Lors de la deuxième période, il y aura des intervenants extérieurs : association de jumelage (décoration de la Fontaine avec un nouveau thème), entente gymnique, bénévoles de la bibliothèque.

=> Des échanges sont prévus en milieu de chaque période afin que les enfants puissent faire toutes les activités

### **Projets de classe et projets d'école :**

- > Le projet d'école est organisé en 3 axes :
- Développement et exploration des 5 sens
- Développement des usages numériques
- Parcours artistique et culturel

Un nouveau projet est en cours d'élaboration et sera mis au vote lors du dernier conseil d'école de l'année scolaire en cours

⇒ Les projets en commun :

- Les fruits à la récréation, un vendredi sur deux
- Participation à la semaine du goût
- Confection de gâteau pour le marché de Noël organisé par l'association des Bout'entrain
- « Je lis, j'élis » avec des lectures faites par les bénévoles au moins une fois par période.
- Espace Public Numérique pour les classes de MS et de GS.

> Projets des classes :

Cette année les classes de Grande section et de Moyenne Section se sont inscrites dans des projets académiques.

Les classes de GS participeront au projet « FANTACIRQUE » et les classes de MS au projet «vers l'APER ».

### **Projet « FANTACIRQUE » : GS :**

La finalité de ce projet est de créer un spectacle de 8 min de cirque contemporain sur le thème de l'eau. Le spectacle se déroulera sous le chapiteau du Pôle Cirque de Nexon le mardi 29 mai devant les autres élèves d'autres écoles participant au projet. Les parents d'élèves ne sont pas invités le jour du spectacle cependant ce travail sera repris lors du spectacle de fin d'année.

Dans le cadre de ce projet, les élèves bénéficieront d'une sortie pour visiter le chapiteau (date prévue : le jeudi 8 mars) et d'interventions de professionnels des arts du cirque dans l'année.

## Projet « Vers l'APER » : MS :

C'est un projet lié à la prévention routière et qui a pour but de sensibiliser les enfants aux bons usages de la route. Au cours de ce projet les élèves vont apprendre à être de bons piétons et créer des panneaux de signalisation qui seront mis en place autour de l'école. Ils seront aidés par un plasticien (financé par la Direction Régionale Des Affaires Culturelles) grâce à la mise en place d'un projet Parcours Éducation Artistique et Culturelle par les enseignants de moyenne section. Ce projet est également financé par la Mairie. Nous nous associerons également aux T.A.P. pendant la période 3. Les enfants réaliseront avec l'aide des animatrices des jeux en lien avec la prévention routière. Les élèves assisteront également au mois de mai à un spectacle sur le thème de la prévention routière.

M. le Maire propose de communiquer davantage sur les actions menées au sein de l'École pour alimenter le site internet de la Ville.

Les élèves de PS ne sont pas inscrits dans des projets communs. Néanmoins, ils travaillent sur des projets communs aux deux classes autour de la création de répertoire de traces et de gestes à exécuter.

## Rythmes scolaires :

Monsieur le Maire ne souhaite pas changer le P.E.D.T. qui est valable jusqu'au mois de juin 2018. Mme BACH souligne le fait que les enseignants doivent se rencontrer avant cette date. Il est également à noter que les rythmes actuels ne sont en place que depuis 4 ans. Et de ce point de vue, il est difficile d'en faire un bilan.

Un conseil d'école extraordinaire aura lieu pour voter le choix de la semaine scolaire (4 jours ou 4 jours ½) pour la rentrée 2018/2019.

## Remerciements :

Mr DOUBLET remercie la municipalité pour l'achat des quatre tablettes numériques, du remplacement de l'ordinateur de la classe de Mme BÉDARD.

Le directeur tient à souligner l'investissement et à remercier les parents qui ont passé leur agrément natation.

Nous remercions également l'association des Bout'entraïn pour leurs dons qui permettent d'alléger le paiement des familles pour les sorties et les spectacles.

### **Ordre du jour des parents d'élèves :**

#### ➤ Travaux aux abords de l'école :

*La première phase des travaux de revitalisation du centre bourg impacte principalement la rue Clancier.*

*Une communication va-t-elle être diffusée aux parents d'élèves ?*

*Pendant les travaux, les cheminements piétons permettront-ils de circuler avec des poussettes ?*

*Après les travaux, une signalisation sera-t-elle mise en place pour le respect du sens unique ? Le parking du personnel sera-t-il maintenu et les arrêts le long des trottoirs seront-ils toujours autorisés ?*

*Concernant les places de parking (nouveau parking, parkings mairie et place René Gilet) leur largeur sera-t-elle revue à la hausse ?*

M. Le Maire présente la première phase de la requalification du centre-bourg qui se déroulera en 2 temps :

- création du passage Wilson entre la Mairie et la place René Gillet du 6 novembre 2017 au 28 février 2018

- aménagement de la rue Clancier du 27 novembre 2017 au 30 mars 2018.

Pendant toute cette période, la rue Clancier sera totalement fermée à la circulation, des cheminements piétons sécurisés seront mis en place pour accéder aux parkings (Mairie, Place René Gillet) et pour permettre aux enfants de se rendre dans les locaux annexes (Espace Public Numérique, Bibliothèque, Gymnase, Maison Louis...)

Une communication sera distribuée prochainement aux parents des 2 écoles via les cahiers de liaison.

L'ASVP sera présent autant que possible sur place pendant la durée des travaux.

A la fin de cette phase, l'entrée de l'école sera aménagée au niveau du plateau sportif, il n'y aura qu'un seul portail d'entrée avec une rampe d'accès.

Sur tous les parkings créés, la largeur des places sera identique à celle des places du nouveau parking de la Mairie.

Le projet est consultable sur le site de la ville.

### ➤ **Rythmes scolaires**

*Où en est la réflexion concernant le maintien ou non à 4,5 jours? Si les TAP sont maintenus, leur gratuité le sera -t-elle également? Est-il possible de consulter l'ensemble des parents sur cette question par l'intermédiaire d'un questionnaire?*

Un comité de pilotage est prévu le 14 novembre. Un questionnaire élaboré par la Communauté de communes sera présenté et la démarche de consultation sera validée au niveau des deux écoles d'Aixe-Sur-Vienne.

Pour information, pour que le retour d'enseignement sur 4 jours soit autorisé, à titre dérogatoire, par la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale), il est nécessaire que l'avis du Conseil d'Ecole et celui du Conseil Municipal soient identiques. Si les avis divergent, c'est la DASEN qui tranchera en fonction du contexte.

La Municipalité souhaiterait qu'une décision soit prise avant les vacances de Noël pour préparer la rentrée scolaire 2018/2019 dans les meilleures conditions.

Concernant, le maintien de la gratuité des TAP : les communes disposent actuellement d'un « fonds d'amorçage » pour compenser le coût de la mise en place des TAP. Le devenir de ce fonds est incertain à partir de la rentrée 2018, dans le cas où il serait supprimé, la gratuité des TAP pourrait être compromise.

Les enseignants précisent que la matinée du mercredi est propice aux apprentissages. L'organisation actuelle avec des horaires différents pour chaque niveau est compliquée (notamment pour le décloisonnement des classes, et les enfants de Petite Section qui ne peuvent être levés qu'à l'arrivée des enseignantes de Petite Section (14H05).

### ➤ **Accueils périscolaires (cantine/garderie)**

*Nous avons été surpris par l'augmentation des tarifs de la cantine alors que la question avait été posée l'année dernière. Cette hausse de tarif sera-t-elle reconduite dans les années à venir?*

*Qu'en est-il du tarif de la garderie ?*

*Concernant la garderie, après un recul d'une année, l'arrêt de la gratuité a-t-elle eu un lien sur la fréquentation de ce service ?*

*Lors du dernier comité de pilotage, l'éventualité d'étendre les horaires du matin à 7h15 avait été évoquée, où en est cette réflexion ?*

M. Le Maire précise que la faible augmentation du tarif de la cantine permet de suivre l'évolution du coût des tarifs des denrées alimentaires et permettra d'éviter une augmentation plus importante dans quelques années. De faibles augmentations régulières sont donc à prévoir.

Concernant le coût de la garderie, aucune hausse n'est envisagée pour le moment. L'instauration du tarif n'a pas eu d'effet significatif sur la fréquentation.

La possibilité d'étendre les horaires de garderie à 7h15 le matin sera étudiée dans l'année.

#### ➤ **Sécurité**

- *Depuis le début d'année, plusieurs enfants ont eu des « accidents » nécessitant ou pas une prise en charge par un service d'urgence. Nous soulignons la réactivité et la prise en charge des enseignants et du personnel municipal. Une étude des circonstances a-t-elle été menée ? Existe-t-il un lien ? Existe-t-il une explication à cette augmentation ?*

Il n'existe pas de lien entre ces « accidents » mais ceux-ci résultent de jeux d'enfants (courir, sauter etc.) Pour chaque enfant, une prise en charge adaptée est mise en place par les enseignants et les ATSEM qui en cas de doute appellent systématiquement le SAMU pour avis médical. Un rapport d'accident détaillé est également réalisé.

- *Des parents déplorent que des adultes n'ayant pas d'enfants scolarisés à la maternelle entrent dans l'enceinte de l'école le matin et à 16h30.*

Une phrase a été ajoutée dans le règlement intérieur de l'école. « **Seules les personnes accompagnant un élève à l'école peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'établissement** »

- *Est-il possible de communiquer de nouveau sur la nécessité de fermer la targette ?*

Cette information, déjà présente dans le règlement intérieur, sera soulignée et mise en gras. L'affiche sur le portail va être refaite.

- *Le non-respect du sens unique de la rue Clancier...*

La rue va être fermée à la circulation à partir du 27 novembre. Après les travaux, elle sera en sens unique (descendante) avec une signalisation renforcée, la rue sera également plus étroite incitant les personnes à respecter le sens unique.

- *Où en est la réflexion pour l'amélioration des faiblesses pointées par M. DUSSOUR concernant le PPMS ?*

La réponse à cette question a été apportée lors du point concernant les exercices PPMS de l'ordre du jour des enseignants. Les services municipaux en collaboration avec les enseignants sont toujours à la recherche des meilleures solutions pour améliorer les faiblesses pointées par M. DUSSOUR.

➤ **Grève**

*Nous remercions la municipalité pour la mise en place du service d'accueil pour les enfants lors de la grève du personnel du 10 octobre dernier. Cependant, nous aurions aimé plus de communication sur les conditions d'accueil (lieu de la garderie du matin et du soir? maintien ou non du service restauration ? accueil des enfants dont l'enseignant était absent...)*

M. Le Maire précise que le propre de la grève est d'occasionner des désagréments. Les informations avaient toutefois été données sur le site internet et le Facebook de la Ville. Les parents indiquent que la recherche d'informations sur le site n'est pas un automatisme et auraient souhaité qu'il soit précisé, sur la note d'information diffusée dans les cahiers, de consulter le site pour plus d'informations.

➤ **Lien GS/CP**

*L'année dernière les enfants de GS ont travaillé sur les Alphas. A priori, cette méthode d'apprentissage n'est pas reprise en CP. Quelles sont les raisons de l'absence de continuité des méthodes d'apprentissage ?* Chaque école choisit sa propre méthode d'enseignement qui nécessite un coût d'investissement important et ne peut donc pas être changée tous les ans. Les enseignants de CP ont choisi de travailler sur la méthode de « Patati Patata ». En Grande Section, la méthode peut varier d'une année sur l'autre car elle est adaptée au groupe présent.

➤ **Divers points positifs :**

- *personnel enseignant et municipal agréable et disponible*
- *intégration des PS*
- *qualité et diversité de la restauration*
- *structure de l'école et espaces extérieurs*

Fin du conseil : 21h45

Signature du président :  
Monsieur DOUBLET



Signature de la secrétaire de séance :  
Madame DEPARDIEU

